

Foire aux questions sur l'entreprise Wildfire Defense Systems

Apprenez-en plus sur les services gratuits offerts par Wildfire Defense Systems (WDS).

1 Qu'est-ce que Wildfire Defense Systems (WDS)?

WDS offre des services gratuits d'amélioration de la résilience et de la protection des bâtiments en cas de feux de forêt pour les clients admissibles de TD Assurance. Lorsqu'un feu de forêt s'approche d'une propriété inscrite au programme, leurs équipes interviennent en retirant les objets combustibles qui sont près de la structure, en fermant les fenêtres et les portes, et en scellant les grilles de ventilation. Elles peuvent également appliquer un produit ignifuge non toxique et biodégradable, installer des arroseurs portatifs et mettre en place d'autres mesures. Il ne s'agit pas d'un service d'urgence. Les employés de WDS n'éteindront aucun incendie. Ils interviennent avant que le feu n'atteigne les propriétés. Si envoyer une équipe sur place n'est pas sécuritaire ou si les autorités civiles refusent l'accès à WDS, leurs services ne seront pas fournis.

2 Suis-je admissible aux services offerts par WDS?

Quand la situation le permet, WDS aide à protéger les propriétés admissibles, là où leurs services sont offerts pour nos clients dans certaines parties de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les clients de TDA admissibles recevront un courriel ou une lettre de notre part. Malheureusement, ce service n'est pas offert à tous les clients et ne peut être ajouté à une police sur demande.

3 Comment vais-je savoir que WDS se rend à ma résidence?

WDS n'aura pas accès à vos renseignements personnels, à l'exception de l'adresse de votre propriété admissible à ce service, et ils ne vous appelleront pas à l'avance. Leur priorité est de tenter de rejoindre le plus grand nombre de résidences admissibles possible et d'augmenter leur résistance au feu. Les équipes de WDS seront identifiables par leur nom en tant que service non urgent. Elles laisseront également une affichette de porte pour vous signaler qu'elles ont visité votre propriété.

4 Qu'arrive-t-il si WDS endommage ma propriété?

Dans l'éventualité peu probable où des dommages seraient causés par le service fourni par WDS, veuillez nous en informer afin que nous puissions évaluer les dommages et prendre en charge les réparations nécessaires.

5 Est-ce que WDS nettoiera ma propriété après avoir appliqué un produit ignifuge ou un gel?

Oui, les services de WDS incluent le nettoyage de votre propriété et des mesures de prévention après un incendie, comme l'extinction des points chauds et la prévention des reprises de feu.

6 Les produits utilisés par WDS sont-ils sécuritaires?

WDS utilise des produits non toxiques et sans danger pour freiner et prévenir la propagation des incendies, tels que des gels et produits ignifuges à base de plantes. Ces produits ne présentent aucun danger pour les humains, les animaux ou l'environnement et sont approuvés par le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC).

7 Est-ce que l'équipe de WDS va entrer dans ma résidence?

Non, l'équipe de WDS n'entrera pas dans votre résidence pour effectuer son travail.

8 WDS aura-t-il besoin d'utiliser l'eau de ma maison pour les arroseurs portatifs?

WDS n'utilisera jamais votre source d'eau domestique (par exemple, un robinet ou un puits). Leurs réservoirs portatifs sont remplis d'eau à l'avance, mais, dans de rares occasions et lorsqu'il y en a, WDS peut utiliser l'eau provenant de piscines ou d'étangs pour assurer l'approvisionnement des arroseurs.

9 Est-ce que WDS prend également des mesures pour protéger les voitures des dommages causés par le feu?

Non. WDS ne prendra aucune mesure pour protéger les voitures, qu'elles soient stationnées dans une entrée, un garage, un abri ou sur le bord de la rue, et ce, à n'importe quelle étape du processus.

10 Puis-je demander que seules certaines parties de ma résidence soient protégées?

Non, ce service ne peut pas être personnalisé. WDS prendra uniquement les mesures nécessaires pour renforcer la résistance d'une propriété admissible contre les incendies, selon ce qui est jugé requis pour chaque propriété.

11 Puis-je me retirer du programme?

Oui, les clients qui bénéficient de ce service peuvent y renoncer à tout moment en nous appelant au 1-800-268-8955 ou en contactant leur directeur de comptes. Cependant, si vous renoncez à ce service lors d'un incendie actif et que votre résidence est à risque, nous ne pouvons pas garantir que l'équipe de WDS déploiera son équipe à votre résidence à temps pour effectuer toute mesure d'atténuation des incendies.

12 Est-il possible de se réinscrire après s'être retiré?

Oui, si vous avez reçu un courriel ou une lettre de notre part vous informant que votre propriété bénéficie de ce service et que vous avez déjà choisi de vous désinscrire, vous pouvez réactiver votre inscription en tout temps en nous appelant au 1-800-268-8955 ou en contactant votre directeur de compte, même lors d'un incendie actif qui mettrait votre résidence en danger. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que l'équipe de WDS pourra être déployée à temps pour effectuer les mesures de prévention contre le feu.

13 Est-ce que WDS va tenter d'éteindre les feux de forêt qui menacent ma résidence?

WDS n'est pas un service de lutte contre les incendies. Il s'agit d'un service gratuit qui vise à améliorer la résistance au feu de votre résidence et à réduire les risques de dommages causés par un feu de forêt.

14 Que se passe-t-il si ma résidence est endommagée par un incendie après que WDS ait pris des mesures pour améliorer sa résistance au feu?

Les mesures prises par WDS pour renforcer la résistance au feu de votre propriété ne garantissent pas qu'elle ne subira aucun dommage lors d'un feu de forêt. Si votre résidence subit des dommages liés à un feu de forêt ou autres, appelez-nous pour présenter une réclamation. Votre couverture ne sera pas affectée, que WDS ait protégé votre résidence ou non.